



armatis-lc
we have the answer

CHARTRE ÉTHIQUE ARMATIS-LC



[ARMATIS-LC S'ENGAGE = TOUS CONCERNÉS]

AVANT-PROPOS du Président



Fort de son positionnement sur le marché français et international, le groupe armatis-lc est convaincu de la nécessité de préserver son identité affirmée, construite autour de valeurs fortes et d'une éthique irréprochable.

Conscient de sa responsabilité sociétale, notre groupe s'engage à exercer son activité en intégrant volontairement dans sa stratégie de développement, visant une croissance économique durable, des préoccupations sociales et environnementales, et à se comporter, dans ses interactions avec les autres acteurs de la vie économique (Salariés, Clients et Fournisseurs) avec respect, éthique et intégrité conformément aux lois des pays où nous avons une activité.

Depuis quelques années, les pays réforment en profondeur leurs systèmes législatifs, parfois avec une portée extraterritoriale des lois, comme par exemple les lois américaines, britanniques et françaises. Parallèlement à ce nouvel environnement législatif, les sanctions financières ont été considérablement aggravées pour les Entreprises.

En outre, la lutte contre la corruption et la protection des données personnelles a évolué vers une obligation générale de prévention du risque nécessitant pour les Entreprises la mise en place d'un système de conformité renforcé.

Afin de tenir compte de l'ensemble de ces évolutions, nous avons mis à jour notre Charte Ethique.

Plus que jamais cette charte est un engagement individuel et collectif, le lien fédérateur d'un groupe citoyen. Il est donc important que chacun se l'approprie, la partage et la vive au quotidien. C'est ainsi qu'elle prendra tout son sens en devenant un vecteur collectif d'engagement et de responsabilité.

Denis Akriche,
Président.

Préambule

Le Groupe armatis-lc exerce son activité dans différents pays. En conséquence, en tant que salarié, vous pouvez être soumis à la législation de ce pays et il est ainsi fondamental pour vous de connaître et respecter la législation applicable à votre lieu de travail.

La Charte Ethique ne vient pas se substituer aux lois internationales ou nationales, ni aux règles en vigueur au sein des différentes sociétés qui composent le Groupe armatis-lc, mais elle vient renforcer la portée de nos engagements vis-à-vis de la communauté.

Cette Charte est destinée à répondre à des interrogations que chacun peut se poser dans l'exécution de ses missions pour le compte d'armatis-lc.

Il est indéniable qu'un support quel qu'il soit ne peut répondre à la totalité des situations qui pourraient se présenter d'autant plus que la notion même d'éthique est bien souvent personnelle à chacun d'entre nous. Ainsi les solutions dégagées ne sont pas toujours évidentes.

C'est pour toutes ces raisons que face à une situation donnée, vous devez vous poser trois questions :

- ▶ Ce que je fais est-il légal ?
- ▶ Est-ce en conformité avec les pratiques d'armatis-lc ?
- ▶ Mon comportement peut-il léser un tiers injustement ?

UN DOUTE ... Parlons-en !

En cas de doute, le plus important est de ne pas rester seul face à une décision qui peut impacter armatis-lc, en terme de responsabilité, d'image ; il faut en discuter avec votre supérieur, la Direction des Ressources Humaines ou remonter vos interrogations au Comité d'Ethique.

Le Comité d'Ethique,

Le Comité Ethique est composé de 4 membres permanents :



Laurence Lelouvier
DGA en charge des RH &
et de la Communication



Pascal Malidin
DGA DCEO & Conformité



Antoine Nicard des Rieux
DAF



Damien Réveillon
Directeur Juridique

Vous pouvez contacter le Comité Ethique en adressant votre demande à ethics@armatis-lc.com

L'Éthique, reflet de nos valeurs

Nombreuses sont les entreprises qui affichent des valeurs qui définissent ce qu'elles sont ou ce qu'elles aspirent à devenir. Lorsqu'armatis est devenue armatis-lc, il nous a semblé primordial de redéfinir ensemble des valeurs correspondant à la fois à ce qui nous était commun par le passé et correspondant aussi à une vision partagée de l'avenir.

Définir un socle identitaire commun a nécessité en soi une démarche empreinte d'éthique puisqu'il fallait faire en sorte que chacun se reconnaisse dans les valeurs, les adopte facilement et non pas qu'elles soient imposées comme un fait établi.

De ce travail, quatre valeurs se sont très nettement dégagées formant l'acronyme idée :



Ces valeurs décrivent ce que nous sommes intrinsèquement et forgent une ligne de conduite vers laquelle nous convergeons aujourd'hui et demain.

Innovation, Diversité, Excellence, Engagement... il y a de l'idée dans nos valeurs !

L'ETHIQUE, DANS NOTRE ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE



L'Éthique dans notre métier

La façon de nous comporter définit ce que nous sommes et par extension ce qu'est armatis-lc.

Notre métier de la relation client est un domaine où la confiance et la loyauté sont des éléments clés de la réussite. Il est ainsi fondamental que chacun apporte à son comportement de tous les jours les plus hauts niveaux de probité et d'intégrité.

Ainsi chacun d'entre nous doit respecter par son action individuelle et collective des principes éthiques. Tous les métiers au sein d'armatis-lc sont concernés, que vous soyez chargé clientèle, superviseur, manager, fonction support, vous devez au quotidien respecter des principes fondamentaux clairs et affirmés ne souffrant d'aucune ambiguïté.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ S'informer, vérifier l'exactitude des informations, proposer, conseiller des produits, services adaptés correspondant aux besoins du client ;
- ▶ Fournir une information claire, transparente et non trompeuse fondée sur un discours factuel et compréhensible de tous ;
- ▶ Agir avec discernement en tenant compte notamment de la fragilité du client ;
- ▶ Informer du délai de rétractation ;
- ▶ Respecter la loi sur la volonté des personnes à ne pas être démarchées (dispositif Bloctel) ;
- ▶ Respecter la confidentialité des informations communiquées ;

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Avoir au quotidien dans la relation avec le client un comportement irrespectueux, non-professionnel, porter un jugement de valeur ;
- ▶ Dénigrer les donneurs d'ordres, l'entreprise ou ses concurrents ;

Choix équitable de nos fournisseurs

Parce que la qualité de notre prestation de services passe par la confiance que nous accordons à nos fournisseurs, nous souhaitons partager avec eux nos valeurs contributives au développement durable et les intégrer à cette démarche de progrès continu.

Nous nous attachons donc à ce que l'ensemble de nos fournisseurs, quels que soient les pays dans lesquels ils sont implantés, respectent les Droits de l'Homme et les exigences éthiques, sociales et environnementales que nous jugeons fondamentales et indispensables à une bonne collaboration.

Cette politique est développée dans Charte des Achats Durables et Responsables qui a pour vocation d'être un cadre de référence commun à notre Direction Achats et nos fournisseurs.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Protéger l'image de l'entreprise en s'abstenant de tout acte ou tout propos de dénigrement d'armatis-lc vis-à-vis d'un fournisseur ;
- ▶ Respecter la confidentialité des données de l'entreprise partagées avec un fournisseur dans le cadre d'une consultation ;
- ▶ Respecter les fournisseurs en exprimant clairement les critères de sélection, en informant les candidats non retenus des motifs de refus, en respectant nos engagements et les délais légaux de paiement ;
- ▶ Prévenir les conflits d'intérêt en ne sollicitant pas des fournisseurs avec lesquels nous entretenons des liens familiaux ou d'amitié, refuser les cadeaux ou avantages en nature remis à titre personnel ;
- ▶ Echanger les bonnes pratiques, dans une démarche de progrès continu de la relation établie de partenariat ;

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Choisir de retenir un fournisseur sans avoir mené une consultation équitable pour l'ensemble des parties ;
- ▶ Travailler significativement avec un fournisseur sans avoir opéré une analyse complète de sa société.

Vie privée et données personnelles

armatis-lc s'engage à respecter les principes fondamentaux de protection des Données à Caractère Personnel énoncés par les traités de l'Union Européenne et mettre en place des mesures techniques et organisationnelles afin de protéger les Données à Caractère Personnel, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que des recommandations émises par les autorités de contrôle dans les pays où les traitements sont effectués.

Pour ce faire, sous la supervision d'un DPO (Data Protection Officer), nous déployons une politique adéquate de protection des Données Personnelles. Cette politique ambitieuse est diffusée en interne par une Charte vie privée et protection des données personnelles

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Garantir la vie privée de l'ensemble de nos collaborateurs;
- ▶ Renforcer les mesures de sécurité destinées à la protection des données ;
- ▶ Lorsque le consentement est nécessaire, obtenir un consentement explicite et positif de la personne concernée quant au traitement de ses données personnelles ;
- ▶ Fournir à la personne concernée des informations concises, compréhensibles et accessibles sur la manière dont ses données personnelles seront traitées, agir de manière transparente ;
- ▶ Utiliser, collecter les données personnelles strictement nécessaires au traitement et ne les conserver que le temps nécessaire au traitement ;
- ▶ Lors de transfert de données personnelles, vérifier que le moyen technique est sécurisé (SFTP, FTTPS, Cryptage etc.)
- ▶ S'assurer que nos fournisseurs, partenaires, respectent également la réglementation en vigueur ;

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Transférer des données personnelles en dehors de l'Union Européenne sans en avertir la Direction Juridique ;
- ▶ Envoyer par mail des fichiers de données personnelles sans éléments de protection (cryptage)

Corruption et paiement de facilitation

Dans le prolongement des conventions internationales et régionales de lutte contre la corruption, la corruption quelle que soit sa forme ou son nom est inacceptable. armatis-lc a une politique de tolérance zéro pour la corruption y compris concernant les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives.

En conséquence, chacun d'entre nous doit respecter des règles éthiques strictes et s'interdire d'offrir ou de tenter d'offrir un paiement ou tout autre avantage directement ou indirectement au profit de fonctionnaires, d'agents de l'état ou de membres influents de partis politiques ou même de personnes de leur famille (ci-après dénommé l'Agent public) dans le but d'influencer un acte ou une décision de l'Agent public, de l'inciter à accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte, en violation à ses obligations légales, d'obtenir un avantage indu.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Etre probe dans notre quotidien ;
- ▶ Respecter les dispositions légales et conventionnelles en matière de lutte contre la corruption et les paiements illicites et demander aux prestataires de faire de même ;
- ▶ Informer immédiatement sa hiérarchie en cas d'extorsion ou de tentative d'extorsion ;

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Donner ou recevoir des pots-de-vin, effectuer ou recevoir des paiements illégaux ;
- ▶ Offrir à des fonctionnaires ou à des agents publics ou privés des cadeaux en vue d'influencer une décision administrative ou un appel d'offres privé ;
- ▶ Recourir à des intermédiaires pour effectuer ces actions répréhensibles ;
- ▶ Se taire !

Conflit d'intérêt

Pour prévenir tout conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt, armatis-lc certifie qu'aucun Agent public, ne détient ou ne possède, directement ou indirectement, un quelconque intérêt dans la Société, ou n'est dirigeant, administrateur ou mandataire.

De la même manière, même si nous pouvons tous avoir diverses activités en dehors de notre travail (associatives, sociales, politiques), ces activités ne doivent en aucun cas interférer dans une prise de décision pour le compte d'armatis-lc. Ces « conflits d'intérêt » dans la prise de décision font perdre l'objectivité nécessaire à toute prise de décision éthique.

Dans le cadre de notre activité de centre de contacts, le « conflit d'intérêt » peut également survenir dans la gestion par les chargés clientèle d'armatis-lc de personnes de leur entourage. Dans ces conditions, afin que la relation personnelle n'interfère pas dans le cadre de l'activité professionnelle, il est recommandé de l'indiquer à sa hiérarchie pour que le traitement de l'appel soit réalisé par un autre collaborateur.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Respecter les dispositions légales et conventionnelles en matière de conflit d'intérêt ;
- ▶ Eviter d'avoir des relations personnelles avec des tiers ou des activités personnelles propres à générer un conflit d'intérêt avec armatis-lc ;
- ▶ Être particulièrement vigilant si une personne de votre entourage travaille pour un concurrent ou un donneur d'ordres ;
- ▶ Informer notre hiérarchie de tout conflit d'intérêt possible, qui pourrait être de nature à avoir une influence sur nos actes, réelle ou supposée (ex. personnel ayant un parent, ami chez un fournisseur, client).

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Dissimuler sciemment des informations à son supérieur sur d'éventuels conflits d'intérêt ;
- ▶ Accepter de concurrencer directement ou indirectement armatis-lc (ex. détention capitalistique dans une entreprise concurrente).

Cadeaux et Invitations

Recevoir ou faire un cadeau ou une invitation, peut affecter votre indépendance de jugement dans vos relations avec vos partenaires commerciaux et inversement. Dans ce cadre il faut toujours se poser la question si l'acceptation du cadeau ou l'envoi à un client d'un tel cadeau est acceptable ou ne l'est pas !

Pour faciliter cette analyse, il convient de considérer que des cadeaux ou des invitations d'une somme raisonnable sont conformes aux valeurs d'armatis-lc. Le caractère raisonnable s'apprécie dans chaque pays, en fonction de la législation, de la culture et de l'environnement économique. Ainsi les repas occasionnels, l'invitation à des manifestations culturelles ou sportives sont des pratiques courantes dans la vie des affaires.

A l'inverse, tout cadeau ou toute invitation sont toujours considérés comme inacceptables, dès lors qu'ils sont illégaux, en contradiction avec les bonnes mœurs, la décence, contraires à la dignité humaine, en numéraire, ou en contrepartie d'un service.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Donner des cadeaux d'une valeur raisonnable en conformité avec les lois et usages locaux ;
- ▶ Refuser fermement tout cadeau ou toute invitation qui seraient contraires à la présente Charte Ethique ;
- ▶ Être particulièrement vigilant à la perception que l'autre peut avoir lorsque nous offrons un cadeau afin de ne pas le mettre dans une situation difficile par rapport à sa moralité, à ses contraintes professionnelles.

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Recevoir ou faire un cadeau ou une invitation à un membre de votre famille ;
- ▶ Cacher à son supérieur des cadeaux ou invitations considérés comme inacceptables au terme de la présente Charte Ethique.

Confidentialité

Dans la mesure où la diffusion d'une information confidentielle inopinée ou accidentelle peut porter préjudice à armatis-lc ou à ses donneurs d'ordres, il est primordial de veiller à ce que toute information qui ne serait pas publique, quel que soit le support, reste strictement confidentielle.

Il est de la responsabilité de chacun, à tous les niveaux d'armatis-lc, du personnel de production au personnel administratif, du cadre autonome au cadre dirigeant, de veiller au respect de la confidentialité des informations confidentielles d'armatis-lc mais également de ses donneurs d'ordres.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Limiter la communication des informations aux seules personnes habilitées ;
- ▶ Limiter la communication des informations aux seules personnes habilitées ;
- ▶ Conserver les informations confidentielles dans un environnement sécurisé (logique ou physique) ;
- ▶ Être discret dans les lieux publics (train, avion) et au bureau dans ses conversations avec des collègues ;
- ▶ Respecter les règles spécifiques à la sécurité informatique et à la sûreté (Charte informatique et PSSI).

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Transférer des données confidentielles sur des supports non sécurisés (clés USB, We transfert, Google drive etc.) ;
- ▶ Conserver des données confidentielles en cas de départ d'armatis-lc ;
- ▶ Communiquer une donnée confidentielle ;
- ▶ Utiliser une donnée confidentielle à des fins personnelles.



L'ETHIQUE COMME EMPLOYEUR

Traitement Équitable

La façon dont nous gérons et valorisons les femmes et les hommes de notre entreprise reflète les valeurs humaines fortes communes à l'ensemble nos équipes.

Notre métier de la relation client est un domaine qui repose fondamentalement sur la qualité et la confiance dans nos ressources humaines. Il est ainsi fondamental que l'entreprise et ses managers garantissent un traitement équitable, respectueux et exemplaire de tous les collaborateurs.

Ainsi chacun d'entre nous doit respecter par son action individuelle et collective les principes éthiques liés à la politique managériale de l'entreprise.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Respecter les droits et libertés fondamentales de chacun, notamment la liberté d'expression, d'association, de négociation collective ;
- ▶ Agir en toute équité dans chaque décision liée à la gestion de nos ressources humaines, en utilisant des critères objectifs et pertinents ;
- ▶ Promouvoir la diversité, l'égalité entre les sexes et agir, de manière plus générale, contre les facteurs d'inégalités ;
- ▶ Promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés, au besoin en procédant à des adaptations de leur poste.

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Utiliser des motifs de discrimination illégaux pour prendre une décision en matière de gestion des ressources humaines (l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse, la vulnérabilité économique, les opinions politiques, les activités syndicales, la religion, l'apparence, le lieu de résidence, l'état de santé, le handicap notamment) ;
- ▶ Reprocher à un salarié d'exprimer une opinion tant qu'il n'y a aucun abus constaté (injures ou accusations mensongères notamment) ;
- ▶ Interroger un candidat sur des éléments sans rapport avec le poste visé.

Employabilité

Armatis-lc s'engage auprès de ses collaborateurs en les accompagnant dans le développement de leurs compétences et la construction de leur parcours professionnel.

Les exigences croissantes de nos métiers tout comme les attentes de nos collaborateurs nous poussent à développer des systèmes d'accompagnement et de formation toujours plus innovants.

Ainsi chaque manager se doit d'accompagner et animer ses équipes, en utilisant l'ensemble des outils mis à sa disposition.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Adapter en permanence les compétences de nos collaborateurs à l'évolution de nos métiers, notamment grâce à nos dispositifs de formation ;
- ▶ Réaliser les entretiens annuels d'évaluation et professionnels permettant de dresser un état des lieux des compétences des collaborateurs et de leurs besoins d'accompagnement ;
- ▶ Accompagner nos collaborateurs au quotidien, notamment lors de leur prise de poste, afin qu'ils réussissent et performant dans leurs fonctions ;
- ▶ Valoriser les compétences de nos collaborateurs, notamment en leur offrant la possibilité de bénéficier de dispositifs de certification ;
- ▶ Promouvoir la mobilité interne.

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Freiner la volonté d'évolution de nos collaborateurs, en les empêchant de candidater à de nouvelles fonctions notamment ;
- ▶ Ne pas accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences, notamment en n'accomplissant pas les rituels managériaux nécessaires ;
- ▶ Tenir des discours incantatoires sur l'atteinte des objectifs sans mettre à disposition les moyens nécessaires à leur atteinte.

Harcèlement

Armatis-Lc s'engage en faveur de la prévention du harcèlement au travers de sa charte de prévention du harcèlement au travail.

Ainsi chacun d'entre nous doit respecter par son action individuelle et collective les principes éthiques liés à la politique managériale de l'entreprise, affirmer que le harcèlement et la violence ne sont pas tolérés dans l'entreprise, agir de manière appropriée si la situation se présente en sollicitant le service Ressources Humaines.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Promouvoir des relations de travail harmonieuses et respectueuses des personnes ;
- ▶ Sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs au bien-vivre ensemble ;
- ▶ Former nos managers afin qu'ils agissent de manière responsable et consciente avec leurs collaborateurs, qu'ils sachent éviter les situations à risque et adopter les bonnes postures ;
- ▶ Être attentif aux personnes et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser toute situation de harcèlement;
- ▶ Protéger la personne affirmant, sans mauvaise foi, subir des faits de harcèlement de toute mesure de rétorsion.

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Tenir/tolérer des propos ou comportements à connotation sexuelle pouvant porter atteinte à la dignité des collaborateurs en raison de leur caractère dégradant ou humiliant et risquant de créer une situation intimidante, hostile ou offensante, même en dehors des temps et lieux de travail;
- ▶ Tenir des propos vexatoires/humiliants envers un autre collaborateur, même sous couvert de l'humour, notamment s'ils sont répétés, repris par d'autres collaborateurs et conduisent à une mise à l'écart de celui-ci.
- ▶ Reprocher à un collaborateur la dénonciation de faits de harcèlement dont il se sent victime, tant que sa mauvaise foi n'est pas démontrée.
- ▶ Exercer une pression à l'égard d'un collaborateur en vue d'obtenir des faveurs sexuelles

Santé hygiène et Sécurité

Notre premier devoir, en tant qu'employeur, est de garantir la sécurité et la santé de nos collaborateurs.

A ce titre nous évaluons régulièrement les risques liés à nos activités, nos bâtiments, humains et mettons en place les moyens organisationnels, techniques nécessaires à leur diminution ou leur élimination le cas échéant.

Ce que nous devons faire !

- ▶ Actualiser de manière régulière l'évaluation de nos risques professionnels ;
- ▶ Sensibiliser aux règles en matière de sécurité ;
- ▶ Étudier les cas d'accidents du travail et de maladie professionnelle afin d'en détecter les éventuelles causes internes et de les réduire ou éliminer ;
- ▶ Toujours tenir compte des impacts en matière de sécurité et santé dans nos processus de prise de décision ;
- ▶ Promouvoir des actions de prévention en matière de santé.

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Choisir des équipements présentant des risques avérés pour la santé ou la sécurité de nos collaborateurs, même s'ils sont moins chers ;
- ▶ Tolérer des pratiques pouvant impacter la santé ou la sécurité des collaborateurs (fumer dans les locaux, bloquer les accès et sorties de secours, bloquer des bouches d'aération, dégrader des équipements sanitaires ou de sécurité) ;
- ▶ Ne pas évacuer/empêcher ses collaborateurs d'évacuer lorsqu'une alarme retentit.



L'ETHIQUE COMME ENTREPRISE CITOYENNE

Activité politique, associative et religieuse

armatis-lc ne finance aucun parti politique et se conforme aux lois nationales et internationales qui interdisent ou réglementent le financement de partis politiques et de candidats à des élections.

armatis-lc est respectueuse de l'engagement politique, associatif et religieux de ses collaborateurs, dans la mesure où cette participation à la vie publique, à titre personnel, du collaborateur n'engage pas la société et que celui-ci est réalisé en dehors du lieu et du temps de travail.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Informer son supérieur si des activités politiques, associatives et religieuses personnelles, pourraient empêcher ou créer une suspicion dans une décision pour le compte d'armatis-lc ;
- ▶ Respecter dans son activité au sein de l'entreprise une stricte neutralité ;

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Prolonger son engagement personnel par du prosélytisme dans l'entreprise ;
- ▶ Exercer au nom de l'entreprise ces activités, afficher toute ambiguïté quant à cet engagement personnel.

L'environnement

La protection de l'environnement est un principe fondamental, consacrant le droit à chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

Ériger l'éthique environnementale au même titre que l'éthique des affaires ou l'éthique sociale revient pour armatis-lc à se doter d'un cadre moral intégrant la Nature comme partenaire et à s'interroger sans cesse sur le rapport entre notre activité économique et l'environnement.

Consciente des enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, armatis-lc a une responsabilité et un rôle à jouer dans la prise en compte et le respect de l'environnement.

En tant qu'acteur économique citoyen, armatis-lc, se préoccupe au quotidien de l'environnement des villes, des régions, des territoires dans lesquels elle est implantée et s'efforce de minimiser l'impact de son activité de centre de contacts sur l'équilibre écologique.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE !

- ▶ Déterminer un référentiel environnemental propre à armatis-lc sur la base de diagnostics, d'audits annuels ;
- ▶ Intervenir auprès de tous les acteurs économiques pour agir efficacement et mettre en place une politique concertée de protection de l'environnement sur nos sites de production (bailleur, exploitant, salariés, mainteneurs, industriels etc.) ;
- ▶ Déployer, généraliser des matériaux, des solutions techniques favorisant la réduction d'énergie, respectueuses de l'environnement (lumière naturelle, luminaires à basse consommation, isolation, climatisation, maintenance etc.) ;
- ▶ Rechercher, déployer des solutions informatiques de green IT, réduisant la consommation énergétique du parc informatique (extinction automatique des Pc de production, prises programmables etc.).

CE QUE NOUS NE DEVONS PAS FAIRE !

- ▶ Ignorer la prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne de nos activités.

Diffusion de la Charte

La Charte Ethique est diffusée sur le site institutionnel de notre Groupe (www.Armatis-lc.com).

En interne, elle est diffusée lors du parcours d'intégration de nos collaborateurs, et il appartient à chaque manager de tenir cette Charte à la disposition de ses équipes et d'en faire un outil de management.

Chaque collaborateur doit respecter et mettre en œuvre les principes présents dans cette Charte et s'en faire le porte-parole dans le cadre de son activité quotidienne auprès de ses collègues et de ses partenaires extérieurs.



INNOVATION DIVERSITÉ EXCELLENCE ENGAGEMENT

